

HONORAIRES D'AGENCE

Montants TTC (TVA 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique.

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur.

TRANSACTION			LOCATION		
5 000 €	Pour les prix de vente :	< 50 000 €	Honoraires d'état des lieux	3€/m ² habitable	Bailleur(s) et Locataire(s)
7 %		50 001€ - 100 000 €	Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	10€/m ² habitable	
6.5 %		100 001 € - 150 000 €	Honoraires d'entremise et de négociation	100 €	Bailleur(s)
6 %		150 001 € - 300 000 €	Honoraires de gestion (TTC)	10.8 %	
5 %		300 001 € - 500 000 €	Honoraires contentieux locataire (montage des dossiers)	150 €	
4 %		> 500 001€	Honoraires de gestion en cas de sinistre d'assurance	200 €	
8 %		Terrains	Assurance Garantie Loyers Impayés	2.50 %	
10 %		Murs locaux commerciaux à charge acquéreur	Assurance vacance locative (sous réserve de validation de l'assureur) : Franchise de 2 mois CC, prise en charge 4 mois de loyer HC	2.50%	
Estimations offertes					

Aucun honoraires et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat.

Barème valable à compter du 27/01/2025

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI CALLERIS IMMO – 126 route de Mittelhausbergen – 67200 STRASBOURG

SARL / 1000€ / RCS Strasbourg B 934617937 / Carte professionnelle n°CPI67012025000000001 délivrée par la CCI alsace eurométropole